

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 2 mars 2020 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Est absente : Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2019 (176.1 C.M.)
 - 6.2. Nomination du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020 (966 C.M.)
 - 6.3. Annulation de soldes résiduaux de règlements d'emprunt
 - 6.4. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
 - 6.5. Renouvellement du contrat de service avec TELUS Communications
 - 6.6. Travaux de réfection de la toiture du bâtiment administratif
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. MTQ – Attestation des dépenses dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local pour l'exercice financier 2019
 - 8.2. Appel d'offres public pour les travaux de pavage du 4^e Rang Est et Ouest et route Lepage
 - 8.3. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
 - 8.4. Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 2020-03 décrétant une dépense et un emprunt de 575 000 \$ pour des travaux de pavage sur la route Lepage
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Collecte printanière des rebuts volumineux
 - 9.2. Dépôt du bilan annuel 2019 de la qualité de l'eau potable
 - 9.3. Dépôt du rapport annuel 2019 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Entretien des aménagements paysagers
 - 10.2. Demande de dérogation mineure #2020-02 de Monsieur Christian Bernier (55 route 132)
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Réévaluation de la demande de remboursement pour l'installation de lumières LED au centre communautaire
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Protocole d'entente avec le Club de ski de fond de Baie-des-Sables (entreposage)
 - 13.2. Centre d'action bénévole de la région de Matane – Recrutement de bénévoles

- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de l'assemblée

2020-035 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adopter l'ordre du jour du 2 mars 2020 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation du procès-verbal*

2020-036 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2020

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 3 février dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'approuver le procès-verbal du 3 février 2020 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2020-037 APPROBATION DES COMPTES AU 29 FÉVRIER 2020

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de février 2020;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 29 février 2020 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	127 231.36	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #500855 au #500881)	19 991.20	\$
Total des comptes au 29 février 2020	147 222.56	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

6.1. *Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2019 (176.1 CM)*

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2019 tel que remis par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et conformément à l'article 176,1 du *Code municipal du Québec*.

6.2. *Nomination du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020 (966 C.M.)*

2020-038 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Considérant l'article 966 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de reconduire le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3. *Annulation de soldes résiduaire de règlements d'emprunt*

2020-039 ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2011-03 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 299 500\$ POUR FINANCER L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

Attendu que la Municipalité de Baie-des-Sables a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 2011-03 selon les coûts prévus initialement soit 299 500 \$;

Attendu qu'une partie du montant de l'emprunt a été financée de façon permanente, soit la somme de 149 700 \$;

Attendu que pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité de Baie-des-Sables a obtenu une subvention versée comptant de 149 800 \$ représentant la participation financière de la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* dans le cadre du *Programme Rénovation Québec (PRQ)*;

Attendu qu'il existe un solde de 149 700 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2011-03 pour préciser le financement de la dépense;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu :

Que le montant de l'emprunt du règlement numéro 2011-03 soit réduit de 299 500 \$ à 149 700 \$;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables affecte la subvention au montant de 149 700 \$ mentionnée dans le préambule pour payer une partie de la dépense prévue au règlement numéro 2011-03;

Que copie certifiée de la présente résolution soit transmis au MAMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2020-040 ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2018-03 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION DE SERVICE ET UN EMPRUNT DE 125 000 \$

Attendu que la Municipalité de Baie-des-Sables a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 2018-03 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 79 000 \$

Attendu que le financement permanent de cette somme a été effectué;

Attendu qu'il existe un solde de 46 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2018-03 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu :

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 2018-03 soit réduit de 125 000 \$ à 79 000 \$;

Que copie certifiée de la présente résolution soit transmis au MAMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4. *Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales*

2020-041 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier doit préparer chaque année la liste des arriérés de taxes afin de la présenter au conseil municipal à sa séance ordinaire de mars en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes par la Municipalité régionale de Comté (MRC);

Considérant que les contribuables ayant des arriérés de taxes de 2 ans et plus ont reçu un avis recommandé en date du 7 janvier 2020;

Considérant que la période de prescription des taxes municipales est de 3 ans à compter de leur exigibilité selon l'article 251 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'aviser la MRC de La Matanie qu'aucun dossier ne sera transmis cette année en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5 *Renouvellement du contrat de service avec TELUS Communications*

Le contrat de service avec TELUS Communications vient à échéance le 6 mai prochain. Avant de renouveler, les scénarios seront évalués fin d'implanter ou pas la téléphonie IP dans les établissements municipaux.

6.6. *Travaux de réfection de la toiture du bâtiment administratif*

Des prix ont été obtenus de deux entrepreneurs. Nous désirons obtenir davantage de propositions afin de comparer le tout. Une décision sera prise lorsqu'une réponse sera obtenue du *Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RÉCIM)*

8.1. *MTQ – Attestation des dépenses dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local pour l'exercice financier 2019*

2020-042 REDDITION DE COMPTES 2019 – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Considérant que le *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)* a versé une compensation de 139 958 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local* pour l'année financière 2019;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la reddition de compte a été remplacée par un questionnaire dans le rapport financier 2019;

Considérant que les frais encourus admissibles au *Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local* sont :

Dépenses relatives à l'entretien d'hiver	130 555 \$
Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver	59 473 \$
Dépenses d'investissement	0 \$
Total des frais encourus admissibles	190 028 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2 dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local* pour l'année financière 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. Appel d'offres public pour les travaux de pavage du 4^e Rang Est et Ouest et route Lepage

2020-043 APPEL D'OFFRES PUBLIQUES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DU 4^E RANG EST, D'UNE PARTIE DU 4^E RANG OUEST ET DE LA ROUTE LEPAGE

Considérant la résolution #2018-161 adoptée par le conseil municipal relative à la présentation d'une demande d'aide financière pour des travaux de pavage sur le 4^e Rang Est dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)*;

Considérant la résolution #2018-162 adoptée par le conseil municipal relative à la présentation d'une demande d'aide financière pour des travaux de pavage sur le 4^e Rang Ouest dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)*;

Considérant l'adoption du *Règlement numéro 2019-04 décrétant une dépense et un emprunt de 797 500 \$ pour des travaux de pavage sur le 4^e Rang Est et une partie du 4^e Rang Ouest*;

Considérant que le conseil municipal désire également ajouter la route Lepage aux travaux de pavage en vertu de la résolution #2019-216;

Considérant que le conseil municipal désire compléter le financement des travaux à même la *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023*;

Considérant les dépenses prévues au programme triennal des immobilisations 2020-2021-2022;

Considérant les documents d'appel d'offres préparés par Tetra Tech en vertu des résolutions #2018-160 et #2019-216;

Considérant que les travaux de pavage sont évalués à plus de 100 000 \$ et qu'il est nécessaire de demander des soumissions publiques par une annonce dans un journal et dans un système électronique

d'appel d'offres (SÉAO) pour adjudger le contrat en vertu des articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'accepter les documents d'appel d'offres numéro 38077TT tel que préparés par Tetra Tech en date de février 2020 et d'autoriser le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, à entreprendre toutes les démarches requises au lancement de l'appel d'offres public tel que l'inscription dans un système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et la publication d'un avis dans un journal. Les soumissions devront être reçues d'ici le 31 mars 2020.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également autorisé à émettre tout addenda au devis d'appel d'offres afin d'apporter toutes modifications mineures au devis pour corriger certaines problématiques soulevées lors de la période d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3. *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023*

2020-044 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que la municipalité désire modifier la programmation de travaux adoptée en vertu de la résolution #2019-138 en y ajoutant la route Lepage aux travaux de pavage;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°2 ci-jointe (qui consiste à des travaux de pavage dans le 4^e Rang Est, d'une partie du 4^e Rang Ouest et de la route Lepage) ainsi que de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme (50\$ par habitant par année = 153 500 \$);

Que la Municipalité de Baie-des-Baie-des-Sables s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4. *Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 2020-03 décrétant une dépense et un emprunt de 575 000 \$ pour des travaux de pavage sur la route Lepage*

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-03

Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5, donne avis de motion que le *Projet de règlement numéro 2020-03 décrétant une dépense et un emprunt de 575 000 \$ pour des travaux de pavage de la route Lepage* sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. Un dépôt et une présentation du projet de règlement en question sont également faits.

9.1. *Collecte printanière des rebuts volumineux*

2020-045 COLLECTE PRINTANIÈRE DES REBUTS VOLUMINEUX

Il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de mandater « Bouffard Sanitaire inc. » pour effectuer la collecte printanière des objets volumineux avec un camion à chargement au tarif horaire de 101.68 \$ (99.01 \$ en 2019) plus les taxes. Deux employés municipaux accompagneront le chauffeur pour le chargement lors de la collecte. La journée de la collecte est fixée à lundi le 8 juin 2020 et les citoyens seront avisés par le biais du bulletin municipal. Il est également résolu d'aviser les citoyens qu'il n'y aura qu'une seule collecte de rebuts volumineux de prévue pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2. *Dépôt du bilan annuel 2019 de la qualité de l'eau potable*

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2019 tel que requis par l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* et informe les utilisateurs de cette eau qu'ils peuvent se procurer une copie de ce bilan au bureau de la municipalité et sur le site Internet de la municipalité.

9.3. *Dépôt du rapport annuel 2018 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt du rapport annuel des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour l'année 2019. Ce rapport est produit en vertu de l'article 13 du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU)* et il doit être transmis au *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)* avant le 1^{er} avril de chaque année.

10.1. *Entretien des aménagements paysagers*

2020-046 ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Considérant le désir du conseil municipal de maintenir les dépenses d'embellissement en période estivale;

Considérant que des soumissions ont été reçues de Mesdames Micheline Santerre et Josée Robitaille;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu d'accepter la soumission de Madame Josée Robitaille au coût approximatif de 249.50 \$ plus les taxes applicables pour un entretien printanier, mi-saison et automnal des aménagements suivants :

- Aménagement paysager en face du bureau municipal;
- Aménagement paysager au pied des deux (2) enseignes dans les ronds-points du village;
- Aménagement paysager réalisé par le comité d'embellissement dans le rond-point Ouest du village.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. *Demande de dérogation mineure #2020-02 de Monsieur Christian Bernier (55 route 132)*

2020-047 ÉTUDE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2020-02 DE MONSIEUR CHRISTIAN BERNIER

Considérant la demande de dérogation mineure #2020-02 formulée par Monsieur Christian Bernier sur l'immeuble situé au 55 route 132, sur le lot 151-P du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-MacNider et portant le matricule #7496-15-6244 au rôle d'évaluation;

Considérant que l'objet de la demande consiste à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment complémentaire de type abri à bois annexé au bâtiment complémentaire existant alors que l'ajout d'une annexe ou l'agrandissement du bâtiment existant n'est plus autorisable en vertu du chapitre 15.3 du règlement de zonage;

Considérant que l'abri à bois projeté aura une dimension de 4.88 mètres par 2.13 mètres avec un avant-toit excédentaire de 30 centimètres de largeur;

Considérant qu'une situation dérogatoire a été créée pour cette propriété vers les années 1993-1994 avec la démolition d'un ancien moulin à scie et la vente d'une partie de terrain;

Considérant que le bâtiment complémentaire conservé s'est donc retrouvé sans bâtiment principal et sans usage principal;

Considérant que, malgré tout, ce bâtiment a pu être agrandi à trois (3) reprises depuis 1995, en conformité avec la réglementation applicable concernant l'extension des bâtiments dérogatoires;

Considérant que l'extension maximale de 30% de la superficie du bâtiment a été atteinte lors de la dernière possibilité d'extension (agrandissement) autorisée en 2015;

Considérant que les marges de recul applicables seront respectées;

Considérant que les matériaux qui seront utilisés sont conformes;

Considérant que le bâtiment projeté sera implanté sur le versant Nord du bâtiment existant et sera donc moins visible de la voie publique;

Considérant que le refus d'acquiescer à la présente dérogation mineure causera un préjudice suffisamment sérieux au demandeur étant donné qu'il ne sera pas en mesure d'utiliser du bois sec nécessaire au chauffage sécuritaire de son bâtiment;

Considérant que la présente dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation actuelle des résidences et des bâtiments du secteur (grande distance entre les bâtiments);

Considérant que le projet en question respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que cette demande de dérogation mineure est effectuée dans le cadre d'une demande de permis de construction (agrandissement);

Considérant la recommandation du comité d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation mineure #2020-02 formulé par Monsieur Christian Bernier dans son procès-verbal du 24 février 2020;

Considérant que l'effet de cette dérogation, si accordée par le conseil, rendrait cet immeuble conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant qu'un avis public a été affiché le 14 février 2020 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer la population que le conseil statuerait sur cette demande à la présente séance;

Considérant que le conseil a permis, séance tenante, à toute personne intéressée, de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure #2020-02 formulée par Monsieur Christian Bernier telle que mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

L'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer tout permis ou certificat en conséquence. L'approbation se limite aux éléments visés dans la présente demande de dérogation mineure et n'a pas pour effet de régulariser toute demande ultérieure de quelque nature que ce soit concernant l'immeuble visé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. Demande de remboursement pour l'installation de lumières LED au centre communautaire

Le Club des 50 ans et plus demande que soit révisée la demande de remboursement de Monsieur Réjean Ratté pour l'installation de rubans de lumières LED au centre communautaire. Le conseil municipal maintient la décision prise en vertu de la résolution #2020-033. Une suggestion est faite au Club des 50 ans et plus afin de présenter à la Corporation de développement une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de visibilité Innergex volet 2 ou du *Programme de soutien à la vitalité rurale*.

12. Suivi des dernières périodes de questions

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. Divers

13.1. Protocole d'entente avec le Club de ski de fond de Baie-des-Sables (entreposage)

2020-048 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB DE SKI DE FOND DE BAIE-DES-SABLES ET L'ÉCOLE ASSOMPTION

Considérant que le Club de ski de fond de Baie-des-Sables désire promouvoir le ski en mettant à la disposition de la clientèle des équipements;

Considérant qu'un endroit est requis pour entreposer les équipements de ski de fond;

Considérant que l'École Assomption collaborera au projet;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à signer au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables le protocole d'entente entre les parties mentionnées dans le préambule. Cette entente consiste principalement à mettre à la disposition des parties un local dans le centre communautaire Gabriel-Raymond afin d'entreposer et rendre disponible à la clientèle des équipements de ski de fond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.2. Centre d'action bénévole de la région de Matane – Recrutement de bénévoles

Les personnes intéressées à faire du bénévolat sont invitées à donner leur nom afin d'aider l'organisme à offrir des services à leur clientèle.

14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Projet de règlement numéro 2020-03 décrétant une dépense et un emprunt de 575 000 \$ pour des travaux de pavage sur la route Lepage (contribution municipale);
- Arrimage du bloc de béton dans la boîte du camion de service F-550;
- Utilisation du nouveau camion de déneigement International Workstar 2018.

15. *Levée de l'assemblée*

2020-049 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 20 h 55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire